



**CONSEIL NATIONAL  
DE LA REFONDATION**

## **Conseil national de la refondation sur le service public de la petite enfance**

Restitution de la concertation

# Programme des échanges



**1. Face aux attentes insatisfaites des parents pour l'accueil de leur jeune enfant, l'engagement du Gouvernement à agir**

*Jean-Christophe Combe,  
ministre des Solidarités, de  
l'Autonomie et des Personnes  
handicapées*

**2. Une concertation à 360° pour co-construire avec tous les acteurs les transformations nécessaires**

*Elisabeth Laithier, Rapporteuse  
générale de la concertation*

**3. Demain, garantir un accueil du jeune enfant de haute qualité à toutes les familles**

*Elisabeth Borne, Première  
Ministre*



# 1. Face aux attentes insatisfaites des parents pour l'accueil de leur jeune enfant, l'engagement du Gouvernement à agir

*Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées*



**Les attentes des Français en termes d'accueil du  
jeune enfant ne sont pas satisfaites**

---

# Pour les familles, la recherche d'un mode d'accueil est trop souvent un « parcours du combattant »



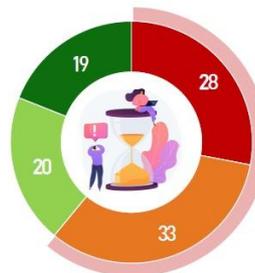
## ➤ Une source de stress importante pour les parents

- 61% des parents d'enfants de 0 à 6 ans ont déclaré que la recherche d'un mode d'accueil avait constitué une source de stress importante, voire très importante pour 28% d'entre eux
- La moitié des parents aurait souhaité avoir plus d'informations sur les modes d'accueil, particulièrement les familles attendant un enfant (77%), et les jeunes parents (60% chez les 20-29ans)

## ➤ Une recherche qui débute avant la naissance de leur enfant

- 61% des parents se sont souciés de trouver un mode d'accueil durant la grossesse, 8% avant même la grossesse
- Pour un tiers des parents, la recherche d'un mode d'accueil a duré plus de 3 mois (notamment dans les grandes agglomérations)

## ➤ Au moment de la naissance, seule la moitié des parents avait trouvé une solution d'accueil



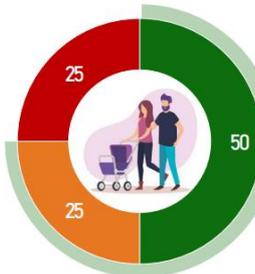
La recherche a constitué une source de stress :

- Très importante
- Plutôt importante
- Plutôt pas importante
- Pas du tout importante



Période à laquelle les parents ont commencé à se préoccuper de rechercher un mode d'accueil :

- Avant la grossesse
- Lorsque vous avez su que vous attendiez un enfant
- Entre 2 et 6 mois de grossesse
- Entre 6 et 9 mois de grossesse
- Après l'accouchement
- N'ont pas cherché de mode d'accueil



Pourcentage de parents ayant trouvé une solution d'accueil à la naissance :

- N'ont pas recherché de mode d'accueil
- Non, malgré leurs recherches
- Oui

# L'offre d'accueil ne répond de manière satisfaisante à leurs principales attentes



## « Pas de place d'accueil près de chez moi »

- Une offre qui semble aux Français géographiquement inaccessible

## « Pas de place d'accueil dans mes moyens »

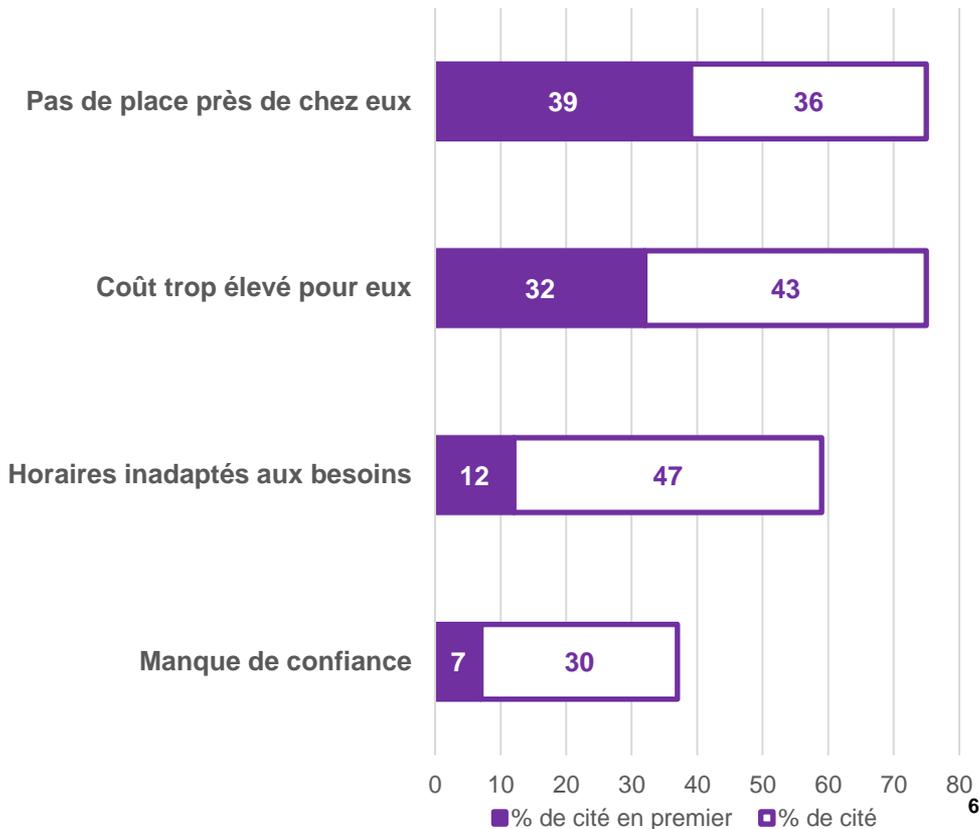
- Une offre qui semble aux Français financièrement inabordable

## « Pas de place d'accueil quand j'en ai besoin »

- Une offre qui semble aux Français inadaptée à leurs besoins de flexibilité s'agissant de jours ou d'horaires d'accueil

## « Je n'ai pas confiance dans les modes d'accueil proposés »

- Une offre qui ne semble pas aux Français garantir une qualité d'accueil suffisante



# « Pas de place d'accueil près de chez moi » (1/2)

## En moyenne au niveau national, l'offre ne suffit pas à couvrir le besoin



- 1,3 million de places en France, soit **une place d'accueil pour 6 enfants de moins de 3 ans sur 10 seulement**.
- Le HCFEA a confirmé l'ordre de grandeur de **200 000 places nécessaires** pour couvrir l'écart existant au niveau national entre l'offre d'accueil actuelle et les besoins. (HCFEA, 2023)
- Cette situation est aggravée par la **pénurie de professionnels** de la petite enfance : il manque aujourd'hui 10 000 professionnels et cette tendance tend à s'accélérer puisque l'on estime que d'ici 2030 près de la moitié des assistantes maternelles actuellement en exercice seront parties à la retraite.

6 places d'accueil pour 10 enfants de moins de 3 ans  
200 00 nouvelles places à créer pour couvrir l'ensemble du besoin



# « Pas de place d'accueil près de chez moi » (2/2)

## De plus, l'offre d'accueil est inégalement répartie sur le territoire



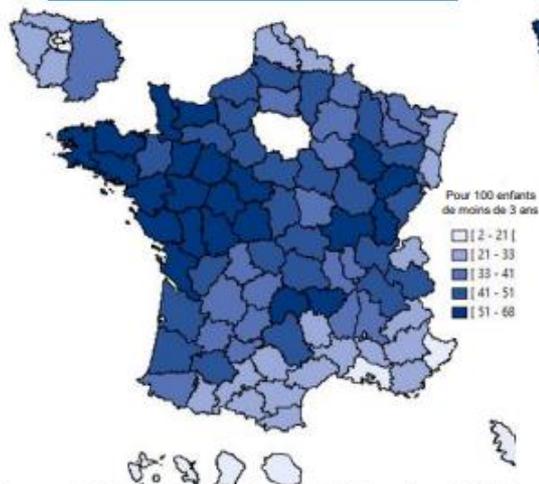
- Le taux de couverture global de 59,7% masque des **capacités d'accueil très contrastées d'un département à l'autre**

- Cette inégalité est renforcée par de **fortes variations de distribution** entre :
  - L'accueil individuel, par les assistants maternels
  - L'accueil collectif, par les établissements d'accueil du jeune enfant (crèches)

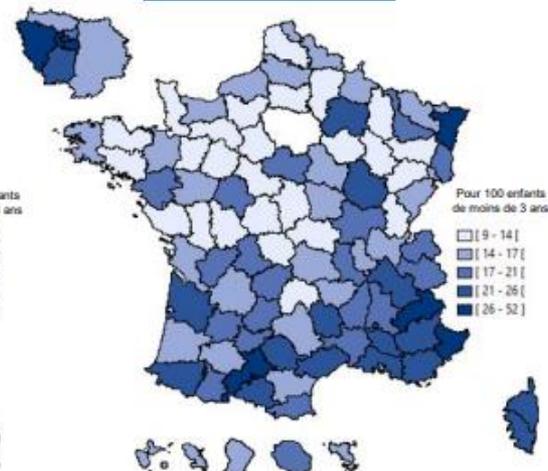
### Tous modes d'accueil



### Assistants maternels - Par départements



### EAJE - Par départements



Sources : Cnaf (EQUEAJE et ALLSTAT – FR6), Drees (enquête PMI) Acoos (CNTPAJE), CCMSA, MENESR-DEPP et Insee. ©geofila 2020  
 Champ : France entière (hors Mayotte), non compris les places en accueil collectif non financées par la PSU.  
 Note : pour le détail de l'estimation, cf. encadré méthodologique du sous-indicateur n°1-4-1.

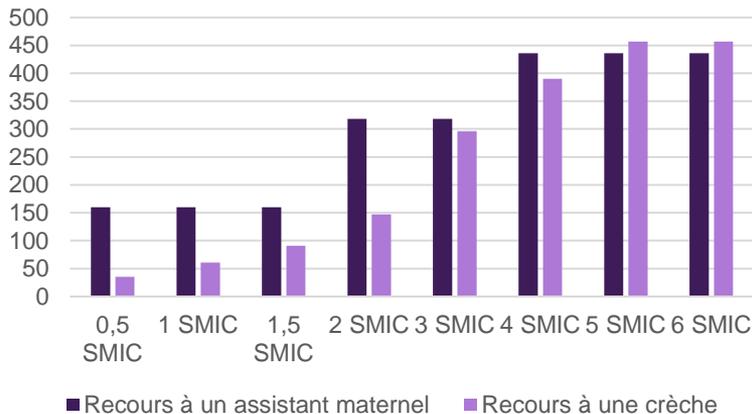
# « Pas de place d'accueil dans mes moyens »

**L'accès à l'offre d'accueil est marqué par des inégalités sociales et économiques importantes**



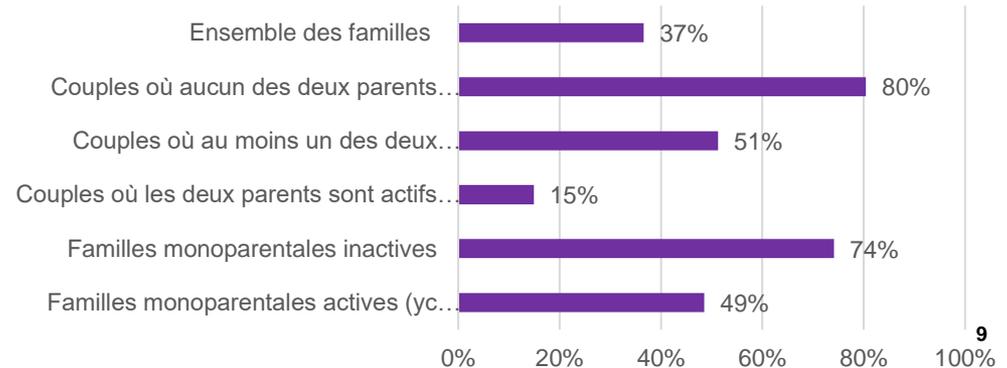
- Pour les familles modestes, le reste à charge des familles recourant à l'accueil individuel aujourd'hui est supérieur à celui de familles confiant leur enfant à une structure collective, alors même qu'il s'agit du mode d'accueil le plus répandu (60% du stock de places en moyenne nationale)

Montant en euros du reste-à-charge parental mensuel (recours à temps plein)



- 71 % des familles vivant sous le seuil de pauvreté avec des enfants entre 3 mois et 3 ans ne recourent à aucune solution d'accueil (contre 37 % en population générale)
- Les parents en recherche d'emploi sont encore trop souvent écartés des modes d'accueil, ce qui les freine dans leurs efforts pour retrouver une stabilité professionnelle : aujourd'hui, **environ 150 000 personnes seraient empêchées de retrouver un emploi faute d'un mode d'accueil pour leur enfant.**

Part des familles sans aucune solution de conciliation (ni Prepare, ni accueil individuel, ni accueil collectif)



# « Pas de place d'accueil quand j'en ai besoin »

*Une offre inadaptée à leurs besoins de flexibilité en termes de jours ou d'horaires*



- **13 millions de travailleurs** sont concernés par le travail en horaires étendus, atypiques, ou décalés
- **44 % des salariés** ont eu au moins un horaire de travail atypique durant un mois d'observation
- **9 parents en horaires atypiques sur 10** ont eu des difficultés à trouver une solution d'accueil
- **Moins de 40% d'entre eux sont satisfaits** de leur arrangement actuel
- **68 % des parents exerçant leur profession en horaires atypiques** déclarent avoir recours à au moins 6 modes d'accueil différents pour leur(s) enfant(s)



# « Je n'ai pas confiance dans les modes d'accueil proposés » *Une offre qui ne semble pas aux Français garantir une qualité d'accueil suffisante*



- **Mission confiée en juillet 2022 par le ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées à l'IGAS**
- **Quatre mois** d'investigations dans 8 départements
- **Trois questionnaires** au niveau national, à destination des directeurs d'établissements, des professionnels assurant l'accueil des enfants et des parents, qui ont reçu respectivement **5 275, 12 545 et 27 671 réponses**
- **Constat d'une qualité d'accueil particulièrement hétérogène** dans les EAJE, le secteur présentant :
  - Des établissements de grande qualité, portés par une réflexion pédagogique approfondie
  - Comme des établissements de qualité très dégradée
- La **pénurie de professionnels** qui touche le secteur constitue un facteur aggravant autant qu'un symptôme
- **39 recommandations pour opérer un changement de regard** et replacer les EAJE à leur juste place, celle d'un accueil de personnes en situation d'extrême vulnérabilité et d'extrême dépendance



# L'engagement du Gouvernement de refonder la politique d'accueil du jeune enfant

---

# Une priorité de la nouvelle mandature, au carrefour de trois objectifs majeurs de notre vie collective



- **Une promesse de campagne du Président de la République, au cœur de la feuille de route du Gouvernement et réaffirmée à la feuille de route des cent jours**
  - « Pour toutes les familles, nous *garantirons un droit à l'accueil de leur jeune enfant, jusqu'à son entrée à l'école maternelle, à un prix raisonnable et similaire quel que soit le mode d'accueil.* » (E. Macron, 2022)
  - « Nous répondrons à la première préoccupation des parents aujourd'hui : *le manque de solutions de garde pour les enfants – et notamment les enfants de moins de 3 ans [en apportant] les 200 000 places d'accueil manquantes.* Nous voulons des *solutions proches des domiciles, accessibles financièrement.* » (E. Borne, Déclaration de politique générale, 2022)
  
- **La petite enfance au carrefour de trois enjeux majeurs**
  - **L'égalité des chances dès le plus jeune âge** : assurer un accueil de qualité pour tous pour accompagner le développement de tous les jeunes enfants
    - Seuls 5 % des enfants issus des familles les moins aisées bénéficient d'une place en crèche, contre 20 % des enfants des classes favorisées – écart encore plus marqué s'agissant des assistants maternels (REPSS Familles)
    - Investissement social : selon le prix Nobel d'économie James Heckman, chaque dollar investi dans les meilleurs programmes éducatifs dans la petite enfance rapporte 7,30 dollars à la société
  - **La société du plein-emploi** : le soutien à l'activité des parents constitue un levier de lutte contre la pauvreté et de soutien aux classes moyennes
    - Aujourd'hui, 150 000 personnes sont empêchées de reprendre un travail en l'absence d'une solution d'accueil (M. Villac, 2019)
  - **L'égalité entre les femmes et les hommes** :
    - le taux d'activité des mères chute avec le nombre d'enfants, alors que celui des pères remonte (Sénat, 2015)

# Une double ambition : allier approfondissement de la qualité d'accueil et développement du nombre de places



## ➤ Garantir une haute qualité d'accueil à tous les enfants

- Réaffirmer que les modes d'accueil prennent en charge des enfants en situation de très grande vulnérabilité et dans la période cruciale des « 1000 premiers jours »
- Améliorer la qualité d'accueil, notamment en s'appuyant sur les recommandations du rapport IGAS
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels et leur qualité de vie au travail pour éviter l'épuisement et la maltraitance

## ➤ Garantir un développement suffisant de places d'accueil pour apporter une solution adaptée à chaque famille

- Créer 200 000 places d'accueil supplémentaires pour répondre à tous les besoins
  - Lever les freins de toute nature au développement de l'offre
  - Restaurer l'attractivité des métiers pour résoudre à la pénurie de professionnels
-

# Un travail à conduire sur la base des avancées de la précédente mandature



## ➤ En matière de qualité d'accueil

- La réforme des services aux familles, initiée par l'ordonnance du 19 mai 2021, qui a construit un premier cadre de qualité d'accueil : force obligatoire donnée à la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, le référentiel d'aménagement intérieur des crèches, la création du référent santé et accueil inclusif, l'extérieur obligatoire,...
- L'inscription de la définition de la maltraitance dans le code de l'action sociale et des familles (loi du 7 février 2022),
- Lancement de la démarche des 1000 premiers jours pour ancrer les politiques de la petite enfance dans les dernières connaissances scientifiques sur le développement du jeune enfant

## ➤ En matière de développement de places d'accueil

- Des instances de travail partenariales qui se structurent : les comités départementaux de services aux familles installés dans la majorité des départements et près de 100% des habitants couverts par des conventions territoriales globales
- Une dynamique en investissement favorable en dépit de la crise Covid grâce au plan « Rebond Petite Enfance »
  - Les Caf ont financé 30 773 nouvelles places d'accueil du jeune enfant entre 2018 et 2021 au titre du Plan crèches
  - Environ 25 000 nouvelles places décidées en investissement en 2021 et 2022, grâce au Plan rebond Petite enfance

## ➤ En matière de recherche de restauration de l'attractivité du secteur

- La création du Comité de filière Petite enfance en 2022 qui œuvre à trouver des solutions aux pénuries de professionnels et à la crise d'attractivité du secteur

# Une concertation nationale et territoriale pour croiser les regards et co-construire les solutions



- **Objectifs de la concertation : partager un diagnostic, identifier collectivement les voies d'amélioration, construire ensemble des solutions**
- **Une première phase nationale de concertation, pour recueillir les points d'intérêt et d'attention des représentants des différents acteurs impliqués. Quatre temps d'échange menés avec :**
  - Les principaux mouvements familiaux réunis à l'UNAF,
  - Les maires et les présidents d'intercommunalité lors du congrès de l'AMF,
  - Les présidents et directeurs de caisse de la branche Famille de la Sécurité sociale,
  - Les professionnels du secteur par l'intermédiaire du Comité de filière Petite enfance.
- Une démarche d'écoute ouverte, fondée, d'une part, sur l'engagement présidentiel, d'autre part, sur les recommandations issues des récents rapports portant sur cet enjeu, notamment l'avis du CESE, *Vers un service public de la petite enfance* (mars 2022) et les avis rendu par le Haut conseil des familles, de l'enfance et de l'âge
- **Une seconde phase territoriale, pour confronter les enseignements retirés à la diversité des situations locales**
  - L'accueil du jeune enfant, une politique au cœur du quotidien et gérée au plus près des territoires
  - Des réalités locales qui varient en termes de besoins comme d'offres
  - Des territoires qui doivent composer avec des difficultés diverses mais qui mettent en œuvre des leviers d'action et des solutions innovantes susceptibles d'essaimer



## 2. Une concertation à 360° pour co-construire avec tous les acteurs les transformations nécessaires

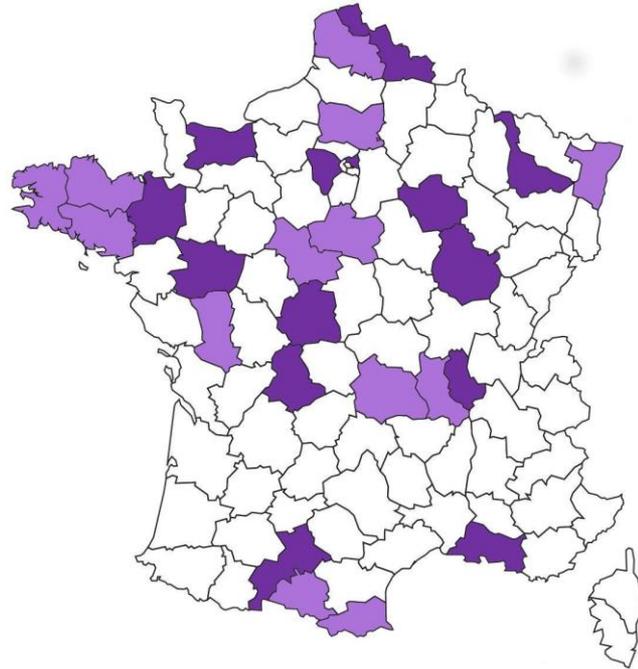
*Elisabeth Laithier, Rapporteure générale de la concertation*



# Cinq mois de concertation sur l'ensemble du territoire

---

# Une concertation qui a mobilisé 30 territoires métropolitains et ultramarins



-  Les territoires visités
-  Les territoires ayant spontanément contribué

## ➤ Les territoires visités :

- Versailles (Yvelines)
- La Chapelle Saint-Luc (Aube)
- Saint-Priest-Ligoure (Haute-Vienne)
- Châteauroux (Indre)
- Rennes (Ille-et-Vilaine)
- Toulouse (Haute-Garonne)
- Marseille (Bouches-du-Rhône)
- Lyon (Rhône)
- Saint-Denis (La Réunion)
- Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)
- Amfreville (Calvados)
- Roubaix (Nord)
- Angers (Maine-et-Loire)
- Dijon (Côte d'Or)
- Nancy (Meurthe-et-Moselle) –  
*concertation à venir sur les mesures qualité*

## ➤ Les territoires ayant envoyé une contribution spontanée :

- CDSF du Bas-Rhin
- CDSF des Côtes-d'Armor
- CDSF du Finistère
- CDSF du Morbihan
- CDSF de la Loire
- CDSF du Puy-de-Dôme
- CDSF des Pyrénées-Orientales
- CDSF du Loir- et-Cher
- CDSF du Pas-de-Calais
- CDSF de l'Ariège
- CDSF de l'Oise
- CTSF de Guyane
- CDSF des Deux-Sèvres
- Ville de Saran (Loiret)

## ➤ Les territoires ont été retenus au regard des critères suivants :

- Les caractéristiques géographiques (urbain, périurbain, rural, QPV)
- Le taux de couverture global en mode d'accueil
- L'équilibre plus ou moins marqué entre offre d'accueil collectif et individuel



- **Une participation et une mobilisation importantes de la part de tous les acteurs, ce qui exprime les fortes attentes de la société en matière de petite enfance**
  - Une très forte mobilisation de tous les représentants du secteur, avec un nombre de participants important aux différentes journées (entre 40 et 100 participants à chaque consultation)
  - Qui souligne l'urgence et la nécessité d'apporter des réponses fortes et concrètes aux difficultés que rencontre le secteur.
  
- **Une adhésion des participants à la démarche**
  - L'intérêt de la démarche de la consultation a été salué par les différents participants, qui ont relevé à plusieurs reprises que cette consultation s'inscrivait de façon cohérente dans leurs calendrier et travaux sur le SDSF ou que ces journées leur permettaient de se rencontrer, parfois pour la première fois, et de marquer le début d'une collaboration plus étroite
  - Les participants ont apprécié l'organisation de visites dans des structures innovantes qui permettent de mettre en valeur les solutions locales apportées pour répondre à un besoin spécifique, ainsi que d'avoir l'occasion de penser et de co-construire lors des ateliers, les solutions qui pourraient nourrir le futur SPPE.
  
- **Une mobilisation qui permet de révéler la qualité, l'inventivité et la profondeur des réflexions et des idées dans les territoires**
  - Partir des territoires, aller-vers les acteurs locaux, les écouter, constater la qualité de leurs ressources et de leurs idées, remonter leurs considérations, leurs points de vue, leurs analyses sur la situation de leur secteur constituait un pré-requis indispensable pour assurer la construction d'une réforme qui réponde aux besoins des parents et des enfants, et qui s'inscrive aussi dans la réalité vécue par les professionnels du terrain et les acteurs de terrain.
  - Une démarche qui a permis de confirmer et d'approfondir les éléments de diagnostic et de crise qui traversent le secteur de la petite enfance, de mettre en lumière les différents freins qui empêchent actuellement la mise en œuvre d'un système d'accueil de qualité et accessible à toutes les familles
  - Cet esprit de co-construction et d'intelligence collective a permis de proposer des leviers efficaces, concrets et réalistes permettant de lever l'ensemble des freins identifiés.

# Principales conclusions et recommandations de la concertation

---

# Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant, un prérequis



- **Répondre au besoin de reconnaissance des professionnels et améliorer l'attractivité de la filière**
  - Mener une **campagne de communication**, valorisant les compétences des professionnels et le rôle qu'ils jouent dans le développement de l'enfant auprès du grand public
  - **Revaloriser les salaires** dans le secteur
  
- **Repenser la formation initiale et continue des professionnels pour favoriser les recrutements et le maintien en poste**
  - **Renforcer le contenu des formations initiales** afin d'assurer un haut niveau de qualification aux professionnels
  - **Lever les irritants et les obstacles inhérents aux parcours de formation actuels**, qui rigidifient la formation et limitent l'entrée en poste
  - **Favoriser l'apprentissage, l'alternance et les expériences d'immersion** dans les structures
  - **Construire des passerelles** permettant aux professionnels d'envisager des évolutions de carrière
  
- **Encourager les initiatives qui permettent de réinventer des pratiques et de répondre aux attentes des professionnels**
  - Les **MAM** (Maisons d'assistantes maternelles) qui permettent à des assistantes maternelles de contourner certaines contraintes liées à leur activité, comme l'isolement professionnel ou l'exercice à domicile, tout en conservant leurs spécificités
  - **Sécuriser les démarches administratives entre parents-employeurs et professionnels** en facilitant les démarches pour les parents et en mettant en place un système de conventionnement pour les assistants maternels
  - **Renouveler le modèle des crèches familiales**

# Clarifier la gouvernance de la politique d'accueil du jeune enfant pour organiser le développement qualitatif et quantitatif de l'offre



## ➤ Achever la clarification de la gouvernance nationale et locale

- Instaurer un cadre général de normes et un partage clair des compétences et des responsabilités de chacun:
  - Etablir un cadre général d'orientation de la politique d'accueil du jeune enfant en France en terme d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui puisse évoluer en fonction des besoins à intervalle régulier
  - Désigner un « pilote dans l'avion » au niveau local, au plus près des familles, des professionnels et des porteurs de projet de l'accueil collectif et individuel, chargé d'organiser l'offre d'accueil des jeunes enfants en cohérence avec les orientations nationales
- Cette évolution des rôles devra s'accompagner d'une évolution et d'un renforcement des leviers financiers et de soutiens en ingénierie

## ➤ Intégrer l'ensemble des acteurs de la petite enfance

- La diversité historique des acteurs et des modes d'accueil en France et le contexte de pénurie incitent à **intégrer l'ensemble des professionnels de l'accueil du jeune enfant** (individuel, collectif, privé associatif et privé lucratif)
- Pour assurer une réponse de qualité à chaque besoin spécifique des parents, créer ou renforcer les liens avec **l'ensemble des acteurs qui concourent au secteur de la petite enfance** sans être des professionnels d'accueil (accompagnement à la parentalité, professionnels de santé, médecins de PMI...)
- L'établissement d'un cadre général devra permettre d'articuler l'ensemble du secteur et de garantir un même niveau de qualité, de normes et de sécurité partout sur le territoire

# Garantir une qualité d'accueil équivalente entre les différents modes d'accueil, replacer les besoins du jeune enfant au cœur des pratiques et renforcer les procédures de contrôle



## ➤ Replacer la qualité au cœur des pratiques professionnelles

- Favoriser et développer les temps d'analyse de la pratique et de partages d'expériences entre professionnels
- Accompagner le développement des connaissances et des compétences des professionnels tout au long de leur carrière :
  - Renforcer la formation initiale, garantir un accès à la formation continue et intégrer les acteurs individuels de cette dynamique
  - Renforcer les liens entre le secteur de la petite enfance et le monde de la recherche
  - Impliquer davantage les professionnels et les parents dans la construction et la mise en œuvre des projets pédagogiques
- Renforcer l'accompagnement financier au fonctionnement des structures pour permettre aux professionnels d'améliorer leurs conditions de travail et de s'engager dans une démarche de qualité ou de la développer

## ➤ Renforcer l'accompagnement managérial des professionnels

- Former les directeurs aux pratiques managériales et à l'analyse de leur pratique pour leur permettre de mieux accompagner leurs équipes et de construire des solutions pour améliorer leurs conditions de travail
- Animer une communauté de professionnels de l'accueil individuel à l'échelle d'un même territoire

## ➤ Améliorer les procédures de signalement, de contrôle et de régulation de l'offre

- Améliorer la connaissance des parents du circuit et des procédures de signalement
- Renforcer et systématiser les contrôles effectués et améliorer le suivi des signalements et des actions de contrôle
- Engager des contrôles tournés vers la qualité de l'accueil, et non pas uniquement autour du respect des normes en matière d'hygiène et de sécurité
- Créer des leviers supplémentaires à destination des collectivités territoriales pour les aider à mieux réguler l'implantation de l'offre sur leur territoire pour ne pas déséquilibrer l'offre existante, pour garantir l'accessibilité réelle des familles du territoire à ces modes d'accueil et l'adéquation d'une nouvelle offre avec les besoins des familles locales.

# Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil



## ➤ Répondre aux problématiques de foncier

- Intégrer les enjeux de développement de l'offre d'accueil aux objectifs de la planification urbaine
- Développer des partenariats pour identifier les opportunités en foncier et intégrer des projets de structures petite enfance dans des projets de construction (promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, bâtiments publics...)
- Favoriser la reconversion d'espaces existants (agence bancaire, postes etc.)
- Leviers spécifiques pour l'accueil individuel :
  - Développer les MAM pour répondre aux problématiques de domicile inadaptés à l'accueil de jeunes enfants
  - Aider les assistantes maternelles à rénover leur domicile ou à le mettre en conformité avec l'accueil de jeunes enfants

## ➤ Renforcer le soutien financier

- Renforcer les appuis financiers au démarrage des structures pour toutes les offres d'accueil
- Développer le soutien financier au fonctionnement des structures pour garantir dans la durée un haut niveau de qualité d'accueil
- Renforcer les leviers financiers auprès des collectivités territoriales afin de les aider à développer et à maintenir une offre d'accueil de qualité sur leur territoire

## ➤ Soutenir et accompagner les porteurs de projet et les collectivités locales

- Développer des plateformes d'ingénierie locales pour accompagner les porteurs de projets tout au long de leurs démarches administratives et réglementaires
- Renforcer le soutien en ingénierie auprès des collectivités territoriales, notamment auprès des plus petites communes qui ne disposent pas de services dédiés au sujet de la petite enfance

# Améliorer l'information et l'orientation des familles dans leur recherche de mode d'accueil et accompagner les parents sans solution



- **Faire bénéficier les parents d'un interlocuteur unique, identifié, fiable et à même de les orienter dans leur recherche**
  - Identifier un acteur de référence pour lutter contre la multiplication des sites qui diffusent des informations non vérifiées aux parents.
  - Organiser un guichet unique implanté à proximité des familles
  - Améliorer la remontée et le partage des données sur tous les modes d'accueil et les places disponibles dans un même territoire
  
- **Renforcer l'accompagnement et le suivi des familles qui n'auraient pas obtenu de réponse positive à leur demande**
  - Assurer un suivi des demandes et accompagner les familles jusqu'à ce qu'elles obtiennent une place afin qu'elles ne sentent pas démunies après un refus
  - Assurer une plus grande transparence aux critères d'attribution des places dans chaque territoire
  
- **Améliorer la connaissance des familles du système des modes d'accueil**
  - L'identification d'un guichet unique n'empêche pas l'ensemble des acteurs de la petite enfance (pouvoirs publics, CAF, acteurs de la santé, professionnels...) de poursuivre leur mission d'information aux parents sur les différents modes d'accueil et plus largement sur le temps de la petite enfance.
  - L'information aux parents sur les différents modes d'accueil disponible doit se généraliser dès la grossesse

# Résoudre les inégalités sociales et territoriales du système actuel pour améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles



## ➤ Assurer une équité financière aux familles

- Harmoniser les restes à charge aux familles quel que soit leur mode d'accueil
- Adapter les restes à charge des familles aux niveaux de leurs revenus

## ➤ Assurer une accessibilité territoriale : renforcer le maillage territorial et sa cohérence à différents échelons territoriaux

- L'organisation de l'offre d'accueil du jeune enfant doit être à la fois gérée localement au plus proche des besoins des familles d'un même territoire, s'intégrer à la politique d'aménagement d'un territoire et s'articuler de façon cohérente avec un échelon territorial supérieur

## ➤ Faciliter les démarches administratives liées aux demandes de modes d'accueil

- Organiser un guichet unique pour éviter aux parents de multiplier les demandes auprès des différents professionnels
- Faciliter les démarches administratives des parents-employeurs et des professionnels en ouvrant les possibilités d'une part, d'un système de conventionnement du professionnel avec la collectivité, d'autre part d'un portage par un tiers public de la réalisation de certaines de ces démarches

## ➤ Adapter les modes d'accueil aux besoins des parents dans le respect du rythme de l'enfant

- Développer les dispositifs à horaires atypiques de qualité et les prises en charge à domicile : soutenir les dispositifs souples et innovants pour les familles à besoins spécifiques, organisés vers le bien-être de l'enfant, le respect de son rythme biologique, de ses besoins fondamentaux et émotionnels et sa sécurité.

# Lutter contre les inégalités de destin : améliorer l'accessibilité des enfants en situation de vulnérabilité



- **Adapter les dispositifs d'accueil aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap et/ou issus de familles en situation de précarité, de pauvreté, d'isolement social et/ou de monoparentalité**
  - **Soutenir les professionnels et les modes d'accueil :**
    - **Améliorer la formation des professionnels** : la création d'un lien de confiance entre les parents, les professionnels et les enfants est encore plus indispensable que lors des autres prises en charge
    - **Reconnaître les professionnels comme des acteurs capables de repérer précocement des signes de troubles ou de retard du développement**
    - **Renforcer les moyens humains et financiers** afin d'assurer un accueil de qualité (équipements adaptés, accueil très ponctuel ou occasionnels...)
  - **Aller-vers les parents et accompagner les enfants vers une socialisation progressive :**
    - **Franchir le « dernier kilomètre » vers les modes d'accueil** : les démarches d'allers-vers, les lieux hybrides (LAEP, ludothèques...) et les structures permettant un accueil ponctuel permettent de nouer progressivement une relation de confiance entre parents, enfants et professionnels
    - **Encourager tous les dispositifs permettant une prise en charge adaptée aux besoins réels de ces familles** (les structures itinérantes, les dispositifs d'accueil ponctuels...)
    - **Encourager les dispositifs passerelles ou de préscolarisation qui permettent d'assurer une socialisation des enfants de 2 ans avant leur entrée en maternelle** : vecteur important de lutte contre les inégalités scolaires et de préparation des apprentissages fondamentaux avant l'entrée en maternelle
  - **Lever les freins périphériques à l'emploi** : développer les dispositifs AVIP et les dispositifs en lien avec les acteurs de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté pour favoriser l'insertion sociale et professionnelles des parents, tout en permettant aux enfants de bénéficier d'une socialisation

# Fluidifier les parcours d'accueil pour permettre aux parents de choisir la prise en charge qu'ils préfèrent pour leur enfant



- **Permettre aux familles de disposer de plus de souplesse et d'adaptation dans leur mode d'accueil**
  - Faciliter les passages d'un mode d'accueil à un autre (ex : d'individuel à collectif), selon les besoins, l'âge et le rythme de l'enfant
  - Faciliter l'intégration des enfants dans les modes d'accueil tout au long de l'année
  
- **Inciter les entreprises à s'engager pour permettre à leurs salariés de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle**
  
- **Réformer le congé parental pour assurer le libre choix aux parents et l'adapter aux besoins réels des enfants et des parents**
  - Instaurer un congé parental qui assurerait un niveau de rémunération plus élevé :
    - Pour permettre à plus de parents d'envisager d'arrêter ou de réduire leur activité professionnelle
    - Pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes
  - Développer le congé parental à temps partiel pour les parents qui souhaiteraient mieux concilier leur vie de famille et leur vie professionnelle durant les premiers mois de la vie de leur enfant sans arrêter leur activité professionnelle
  - Éviter que la prise d'un congé parental pour un enfant implique la suppression de toute aide financière à l'accueil des autres enfants de la famille qui seraient pris en charge dans un mode d'accueil



# 3. Demain, garantir un accueil du jeune enfant de haute qualité à toutes les familles

*Elisabeth Borne, Première Ministre*



CONSEIL NATIONAL  
DE LA REFONDATION

# Conseil national de la refondation sur le service public de la petite enfance

Restitution de la concertation

